

Charte d'utilisation des espaces

Règles générales

- Respect des lieux, du mobilier et du voisinage.
- Interdiction de sous-location, prêt ou cession de la réservation.
- Respect strict des horaires réservés (arrivée/départ).
- Interdiction des activités illégales et de tout usage dangereux.

Propreté & remise en état

- Restitution des lieux propres et rangés.
- Les déchets doivent être déposés aux emplacements prévus.
- Les consommables (si fournis) doivent être utilisés raisonnablement.

Sécurité

- Ne pas obstruer les issues, respecter les consignes incendie.
- Ne pas manipuler les équipements techniques sans autorisation.

Responsabilité

Le bénéficiaire est responsable des dommages, pertes, vols ou dégradations causés par lui-même ou toute personne dont il a la charge pendant la réservation.

Acceptation

La présente Charte est acceptée le 10/09/2026 12:30 (Europe/Paris) — Docs v2026-02-18.